

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le quinze septembre, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER, TERRANOVA Philippe.

Absent : Cyril PIROUX, Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n°1 : Validation du rapport définitif de la CLECT statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2017 (Agglo Pays d'Issoire)

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et dissolution des syndicats « Syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire » et « Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays d'Issoire Val d'Allier sud » au 1er janvier 2017,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Considérant le premier périmètre de charges transférées, résultant des nouveaux statuts communautaires, et arrêté par la pré-CLECT :

- Participations des communes au SIVOS d'Issoire et sa région ;
- Participation des communes aux autres syndicats : SIAMU - SIAM – SIEM ;
- Participation des communes au SIVOM du Pays de Champeix ;
- Participation à la Mission Locale d'Issoire Val d'Allier ;
- Subventions restituées aux communes ;
- Transfert des agents du service archives d'Issoire au service commun de l'agglo ;
- Fin du service mutualisé de la communication ;
- PLU communaux ;
- Aires des gens du voyage ;
- Aire des grands circulants à Issoire ;
- Transferts des ZA communales.

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'API du 28.06.2017 en date du 03.07.2017 ;

Le Conseil Municipal réuni en séance publique ;

Où l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 28.06.2017 en date du 03.07.2017, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2017, joint en annexe à la présente ;
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures

La Maire,
Chantal ROUSSEL



C. Roussel